

Date de dépôt: 8 novembre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Weiss : Quel avenir
pour la Genève internationale ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le départ annoncé depuis quelques mois de M. Laurent Walpen de son poste de Délégué aux relations de la Genève internationale fait perdre à notre canton un ambassadeur de qualité auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'auprès des entreprises multinationales qui sont l'une des sources de la prospérité de notre République.

Le Conseil d'Etat pourrait-il renseigner ce Grand Conseil sur les dispositions qu'il compte prendre pour non seulement assurer son remplacement par une personnalité d'une envergure comparable, mais aussi pour développer les relations de l'Etat avec cette composante essentielle de notre canton venue d'ailleurs ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le 2 décembre 2004, le Grand Conseil votait la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale (A 2 65) qui instituait notamment un délégué aux relations de la Genève internationale. Le Conseil d'Etat décidait alors de confier ce poste essentiel au renforcement du rôle de la Genève internationale auprès des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à M. Laurent Walpen, ancien chef de la police genevoise, puis directeur des enquêtes du Tribunal pénal international des Nations Unies pour le Rwanda. Le choix du gouvernement se portait ainsi sur un ancien haut fonctionnaire de l'Etat qui disposait d'un réseau d'interlocuteurs étendu sur le plan local et qui avait acquis une grande expérience dans le domaine des relations internationales de par les fonctions onusiennes qu'il avait exercées à l'étranger.

Fort du bilan dressé après bientôt 3 ans de fonctionnement du bureau du délégué aux relations de la Genève internationale, le Conseil d'Etat va veiller à ce que le nouveau titulaire du poste possède les qualités requises pour poursuivre l'action entreprise par M. Walpen auprès des organisations internationales et des entreprises multinationales installées dans le canton ou sur le point de le faire, avec le double appui de la commission consultative et du groupe interdépartemental institués par la loi.

Cela dit, le Conseil d'Etat a également l'intention d'ajouter une dimension plus opérationnelle aux activités du bureau du délégué aux relations de la Genève internationale, en lui confiant la gestion des affaires diplomatiques traitées jusqu'à ce jour par le secrétariat général du département des institutions.

Un premier pas dans ce sens avait d'ailleurs déjà été effectué en 2006, lorsque le secrétariat du bureau de l'Amiable compositeur, chargé de régler les conflits de travail dans le milieu diplomatique sur une base volontaire, avait été transféré du secrétariat général du département des institutions au bureau du délégué, à l'entière satisfaction des 3 membres de cette structure de médiation.

Ce nouveau volet des activités du bureau, qui comprendra notamment la gestion du dossier lié aux privilèges et immunités dont bénéficient les membres des missions diplomatiques et les hauts fonctionnaires des organisations internationales, s'inscrit pleinement dans son mandat global de renforcement du rôle de la Genève internationale. Ces attributions dérivées doivent permettre au délégué d'être encore plus présent et mieux ancré dans l'administration de la Genève internationale au quotidien. Elles doivent également favoriser la reconnaissance des compétences du délégué et de son bureau dans la coordination des actions des départements dans le domaine considéré et renforcer leur visibilité auprès des partenaires externes.

Dans cette dernière perspective, les liens avec le Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI) seront resserrés.

C'est avec cette ambition que le poste de délégué aux relations de la Genève internationale sera mis au concours dans les prochains jours. L'engagement du prochain ou de la prochaine délégué-e devrait alors devenir effectif au début du printemps 2008.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer